

à ce qu'une partie suffisante du supplément obtenu soit consacrée à l'amélioration du service.

L'hon. M. GIBSON: Je tiens à répondre aux remarques de l'honorable député, et à dire en outre combien j'apprécie le travail qu'a accompli le comité non seulement en modifiant ce projet de loi mais aussi en se chargeant du soin de chercher des locaux meilleurs et plus vastes, et en effectuant une enquête approfondie, de façon à pouvoir soumettre à la Chambre un rapport sur les aménagements additionnels dont le bureau des brevets devrait être pourvu.

Je désire également corroborer ce qu'a déclaré l'honorable député d'Eglinton à propos de l'excellent travail accompli par le comité de la banque et du commerce, et je tiens aussi à rappeler la précieuse collaboration de M. Robinson, de l'Institut des brevets d'invention du Canada. Il a assisté à plusieurs des séances du comité et il a rendu de grands services dans la révision de la loi.

M. RICHARD (Ottawa-Est): Je n'ai qu'une critique à formuler. J'estime que les redevances n'ont pas été suffisamment majorées. Cette hausse ne saurait, j'en suis sûr, nous permettre de compter sur le service dont a parlé l'honorable député d'Eglinton. Les redevances sont encore les plus faibles qui soient exigées dans le monde entier. Aucun pays de l'Amérique du Sud ou d'ailleurs ne s'en tient à des droits aussi peu élevés que ceux que comporte ce barème.

(L'article est adopté.)

Les articles 20 à 23 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

PERMIS D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS, MÉTHODES, ETC.

La Chambre reprend l'étude en comité, interrompue le mardi 18 février, du bill n° 11 concernant les permis d'exportation et d'importation.

M. J. M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, je m'étais levé pour prendre la parole mais je crois que vous ne m'avez pas aperçu. Quoi qu'il en soit, j'ai quelques remarques à formuler avant que nous passions à l'examen du projet de loi en comité. De fait, j'avais l'impression que le ministre ferait une déclaration ou que le président du comité de la banque et du commerce ferait quelques observations, étant donné qu'on a

apporté certaines modifications à la présente mesure. J'ai, pour ma part, quelques commentaires à formuler.

Le comité a eu l'avantage d'entendre de hauts fonctionnaires du ministère du Commerce ainsi que M. Donald Gordon de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Il était convaincu, je crois, que pour la période provisoire envisagée, il était nécessaire de réglementer dans une certaine mesure l'exportation et l'importation. En outre,—je parle ici en mon propre nom et probablement aussi au nom de quelques autres membres du comité,—nous avons cru bon de donner à la loi une certaine élasticité. Nous avons jugé qu'il n'y avait pas lieu de préparer une liste complète des denrées ni d'empêcher tout changement ultérieur, étant donné que cela pourrait mettre obstacle à la suppression de la réglementation à l'égard de certains produits, s'il était impossible par la suite de revenir sur cette décision.

Nous avons pensé que les fonctionnaires intéressés, et surtout,—peut-être ne devrais-je pas dire "surtout",—M. Gordon s'efforçaient, au mieux de leur jugement, de rétablir la liberté économique. Pour cette raison, sous réserve de l'amendement qui sera proposé, la mesure nous a semblé acceptable.

Permettez-moi un couple d'observations avant de reprendre mon siège. Certains hommes d'affaires voient d'un mauvais œil les restrictions imposées et nous, qui avons foi dans un maximum de liberté, devons bien admettre que toute restriction en impose d'autres et qu'une fois le mécanisme en marche il est à peu près impossible de prévoir son action sur le public.

Le plus fort argument en faveur de la liberté c'est qu'à moins de l'accorder dans toute la mesure possible on s'engage dans un tissu toujours plus serré de restrictions. Franchement, ces décisions transcendantes que nos amis voudraient prendre ne me semblent pas possibles.

Malgré tout le respect que nous ont inspiré les hauts fonctionnaires que nous avons entendus, nous avons trouvé chez eux cette tendance bien humaine à se croire en mesure de supprimer toutes les inégalités qui peuvent exister entre commerçants. Dans certains cas qui nous ont été soumis, ils ont édicté des règlements dans un effort pour y parvenir.

Nous aspirons tous à l'égalité. Nous aimerions croire que nous possédons la sagesse nécessaire à cette fin. Cependant, il est devenu manifeste au comité,—pour moi du moins,—que ces régies établies,—très sincèrement je crois,—dans le but de réglementer les marchandises rares ont de façon presque imperceptible dépassé leur objectif au point que les pouvoirs conférés ont servi à des fins tout à fait acce-